A la première nouvelle de la mort de M. Paul Bert, le journal la *Croix* faisait cette curieuse révélation :

» La tombe qui s'ouvre nous permet de révéler une bonne et presque une sainte action de M. Paul Bert, sans crainte de le compromettre. Au moment où il préparait son départ pour le Tonkin, il aborda un des députés catholiques les plus catholiques de la Chambre, et lui dit : « Ma politique au Tonkin ne sera pas »celle que j'ai suivie en France; je n'y vais pas comme »ennemi de l'Eglise : on pourrait le croire là-bas, à »cause de mon passé, et je viens, quoique cela vous »étonne, vous demander un service.»

» Ce service consistait à faire savoir aux Missionnaires, par leurs chefs hiérarchiques, que c'était enfin un ami qui arrivait.

» Nous ne prétendons pas que M. Bert fût converti, mais ce que nous savons, c'est qu'il a tenu sa promesse. Sur le bateau déjà, il a réprimandé sévèrement un de ses secrétaires qui avait manqué à un *Missionnaire espagnol*, à qui il fit faire des excuses. A Saïgon, en arrivant, il mit l'évêque à sa droite et le combla de prévenances, et quand il arriva à Hanoï, l'évêque étant malade, il alla le voir le premier et témoigna hautement et publiquement qu'on devait respecter les Missionnaires.

» Etait-ce de l'opportunisme?..,

»Nous prenons acte de ce qui peut-être placé devant Dieu du bon côté de la balance. A Hanoï, aura-t-il été éloigné des Missionnaires comme Gambetta, qui fut privé d'un prêtre par *ses amis* ?

» On peut espérer que non.»

L'*Univers* dit aujourd'hui à la *République française* :

» La *République française* se trompe, en compagnie des autres journaux qui parlent du même ton, si elle s'imagine que les catholiques entendent escamoter — c'est le mot dont certain journal se sert, — le corps de M. Paul Bert. En publiant hier la nouvelle telle qu'elle était donnée par le *Gaulois*, nous avons dit que ce nous serait une grande joie si elle était confirmée; mais, si cette confirmation ne vient pas, nous n'entendons nullement réclamer l'entrée dans l'église d'un cadavre qui n'aurait, dès lors, aucun droit aux funérailles religieuses.

» Bien loin de chercher à confisquer les morts qui ne lui appartiennent pas, l'Eglise a des règles sévères pour refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui se sont mis dans le cas de ne pas obtenir ses prières. M. Paul Bert est-il malheureusement resté un de ceux-là ? La *République française* l'affirme d'après des raisonnements qui ont sans doute un caractère de vraisemblance, étant donnés les antécédents de M. Paul Bert, mais qui, en somme, ne tiendraient pas contre un fait bien prouvé. Ce fait existe-t-il ? C'est ce qu'on saura bientôt, et, jusque-là, c'est bien à tort que la *République française* exhale sa peu vertueuse indignation. »

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES
ET LE TONKIN

Les Compagnies d'assurances sur la vie se montrent, paraît-il, peu empressées à assurer les fonctionnaires qui partent pour le Tonkin.

Le ministère du commerce, désireux de leur persuader qu'elles ont tort, vient de leur adresser la circulaire suivante :

« Monsieur, M. le ministre des affaires étrangères m'a communiqué une note, dans laquelle on fait valoir les considérations d'ordre sanitaire qui pourraient déterminer les Compagnies d'assurances sur la vie à réduire leurs tarifs pour les assurances contractées par des personnes résidant ou venant resider au Tonkin.

» J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ce document, en vous priant de vouloir bien me faire connaître la suite que la proposition qu'il renferme vous aura paru comporter. »

Voici maintenant la note annoncée par la circulaire :

« Le Tonkin a été classé par les compagnies d'assurances sur la vie dans la dernière catégorie, c'est-à-dire dans celle qui paie les primes les plus élevées, avec la Guyane et le Sénégal. La prime à payer est ainsi augmentée d'un supplément de 4 0/0 du capital assuré.

» C'est là une condition désastreuse pour un pays en voie de bonne organisation économique, où commencent à venir les capitaux et les capitalistes.

» C'est de plus une condition particulièrement injuste. Le Tonkin est bien loin d'être insalubre, comme on le prétend. Le retour régulier de deux saisons bien tranchées lui assure au contraire un degré de salubrité que ne connaît pas le reste de l'Indo-Chine.

« Le confortable croissant des installations, une hygiène plus sage, y ont notablement diminué la mortalité. Les Compagnies d'assurances sur la vie, apprécieront si leurs tarifs ne devraient pas être notablement abaissés pour les assurances contractées par des personnes résidrnt ou venant résider au Tonkin. »

Il est malheureux que cet éloge de la merveilleuse salubrité du Tonkin arrive dans les bureaux des Compagnies, juste au moment où elles ont à payer le capital important assuré sur la tête de M. Paul Bert.

On a eu de la peine à trouver un remplaçant à notre résident général, bien que la position ainsi offerte à toutes les notabilités républicaines soit magnifique. Il a fallu se contenter d'un personnage de second plan.

Quand tout le haut personnel gouvernemental montre ainsi par sa conduite ce qu'il pense du climat du Tonkin, le ministre aura de la peine à persuader les compagnies d'assurances que le séjour d'Hanoï est aussi bon pour la santé que celui de Nice ou d'Arcachon.

LE JUGEMENT DE PARIS

Le théâtre des Variétés vient de reprendre la *Belle Hélène*. Cette reprise a inspiré à un inspecteur de l'académie de Caen, M. Chevrel, une idée ingénieuse. Nous avons reproduit, l'autre jour, la mémorable circulaire dans laquelle ce fonctionnaire engage les inspecteurs primaires placés sous ses ordres à lui expédier avant le 1er janvier les photographies de tous les instituteurs et institutrices du département, afin qu'il puisse juger de leurs « qualités extérieures », et se décider en connaissance de cause « sur le choix à faire lorsqu'il s'agit de pourvoir aux postes qui deviennent vacants » :

Au mont Ida, trois déesses
Se querellaient dans un bois ;
— Qu'elle est, *disaient ces princesses*,
La plus belle de nous trois ?

Quand les institutrices de la vallée d'Auge engageront, à propos d'un poste devenu vacant, une dispute de ce genre, le nouveau Paris n'aura plus besoin se déranger ni de les déranger pour adjuger la pomme. Il lui suffira de regarder leurs portraits dans son album.

Il pourra embrasser d'un coup p'œil toutes les institutrices de son département, et choisir suivant l'importance de l'emploi. Les écoles des chefs-lieux de canton seront réservées aux beautés majestueuses, celles des gros villages aux minois chiffonnés, les laiderons devront s'estimer heureuses d'être conservées dans les hameaux perdus, loin des lignes de chemin de fer. Et, comme le juge de ce concours de beauté n'aura prononcé que sur la foi du collodion, personne ne pourra songer à mal ni fredonner d'une voix railleuse, en passant près de lui, le refrain célèbre d'Offenbach :

Evohé ! que ces déesses,
Pour enjoler les garçons,
Evohé ! que ces déesses
Ont des drôles de façons !

Par malheur, on a trouvé le moyen de tout falsifier en ce siècle. Les collaborateurs du soleil eux-mêmes ne consentiraient-ils pas à retoucher leurs clichés de façon à diminuer un nez trop long su à adoucir des traits un peu durs? Ne serait-il pas bon d'organiser un bureau de contrôle qui pût étudier à la loupe les photographies du corps enseignant, comme le laboratoire municipal de Paris analyse les vins suspects et les beurres incriminés ?

Si ingénieux que soit le système de M. Chevrel-Paris, il a cependant aussi quelques légers inconvénients. Il arrive parfois qu'une belle tête loge une cervelle de qualité tout à fait inférieure, et bien des personnages célèbres par leur science, leur talent ou leur esprit, avaient été fort maltraités par la nature au point de vue de ces « qualités extérieures » prisées si haut dans l'académie de Caen.

Si tout le monde avait accepté jadis, pour juger de la valeur des hommes, le même critérium que l'auteur de la circulaire aux inspecteurs primaires du Calvados, lord Byron et Talleyrand, qui étaient boiteux, auraient été tenus en piètre estime par leurs contemporains ; la laideur célèbre de Mirabeau l'aurait empêché d'entrer à la Constituante ; aucun avoué n'aurait consenti à confier un seul dossier à Crémieux, ni un ministre de l'instruction publique à donner à Villemain une chaire à la Sorbonne.

Tous ces personnages, qui ont assez bien fait leur chemin dans le monde, seraient aujour d'hui jugés par M.Chevrel indignes d'enseigner *b, a ,ba* aux marmots de Pont-l'Evêque ou de Dozulé. Décidément, le préfet du Calvados fera bien d'engager son inspecteur d'académie à renoncer à son musée de photographies scolaires.

LES ALLEMANDS A ZANZIBAR

Le *Temps* a reçu les lettres suivantes de son correspondant particulier de Zanzibar :

« Zanzibar, 23 novembre. — L'incident de Lamoo, dont je vous entretenais incidemment dans ma dernière correspondance, pour vous montrer avec quel empressement les Allemands profitaient du moindre fait pour chercher noise au sultan, pourrait bien avoir des suites plus graves que je ne le prévoyais. Voici en deux mots le récit de l'incident:

«Une maison allemande établie sur la côte d'Afrique, avait acheté d'un chef dependant du sultan de Zanzibar un petit territoire situé dans l'intérieur des terres nommé « Witou. » Les agents de cette maison, à la suite de cette acquisition, donnèrent des lettres de naturalisation à quelques Souahélis, sujets du sultan qui, mécontents sans doute de ce dernier, profitèrent de l'occasion pour échapper à la férule de leur maître. *Parmi ces Souahélis, il en était un surtout*, criblé de dettes, qui ne savait où se réfugier pour échapper aux poursuites de ses créanciers.

D'un caractère vindicatif, il jugea l'occasion belle pour se venger de son ancien maître, et, fort de l'impunité que lui valait son *titre de protégé allemand*, il proféra des menaces contre le gouverneur de Lamoo, agent du sultan. Ce dernier le fit emprisonner; mais il dut le relaxer. Mis en liberté, ce Souahéli fomenta une révolte dans son clan, et une échauffourée entre les Souahélis protégés allemands et les Souahélis sujets du sultan. Le souahéli provocateur de cet incident fut tué, ainsi que plusieurs autres.

» Les agents allemands de Lamoo mirent l'affaire entre les mains du consul d'Allemagne, qui intima aussitôt l'ordre au sultan d'avoir à donner réparation de l'injure infligée au pavillon allemand, en destituant le gouverneur de Lamoo et en accordant une indemnité pour la famille du nègre.

» Après force négociations, le sultan s'est décidé à céder aux prétentions du consul d'Allemagne. Le gouverneur de Lamoo, ami intime du sultan et frère d'un de ses secrétaires, a été mis en prison pour une année, et le sultan de Zanzibar a consenti à payer une pension à la veuve du Souahéli. Mais il paraît que les Allemands ne veulent pas accepter la somme offerte par le sultan et qu'ils demandent 50.000 dollars. Le sultan, qui est pressuré de tous cotés et dont les finances, provenant des douanes, sont entre les mains des Indiens, hésite à payer cette somme. Le consul d'Allemagne l'a menacé de faire venir l'escadre s'il ne s'exécutait pas.

« Voilà la situation actuelle. Deux navires de guerre allemands sont en ce moment en rade, et il ne serait pas étonnant d'en voir arriver quelques-uns de plus dans quelques jours.

» Les nouvelles de Mozambique sont assez inquiétantes. Dans le haut Zambèze, les indigènes ont tué un autrichien, M. Iukermann, agent d'une maison *autrichienne, ainsi* que plusieurs Portugais. A Inhambane, les indigènes ont assiégé la ville. Le gouvernement portugais avait envoyé sur les lieux une compagnie de quarante soldats nègres, commandée par le capitaine du port de Mozambique. Ce dernier a été tué, ainsi que la plupart des soldats nègres. Deux voiliers d'une maison française étaient à ce moment à Inhambane, ne pouvant charger. On attend de Lisbonne une corvette, celle qui est à Mozambique en ce moment ne suffisant pas, d'après le gouverneur de Mozambique, *à réprimer l'insurrection*.

» Le gouvernement portugais de Mozambique a laissé aux négociants le soin de se défendre.

» Ce 24 novembre.— Les événements se succèdent avec rapidité, et chaque jour de nouvelles occasions *s'offrent aux Allemands* pour s'immiscer dans les affaires du sultan de Zanzibar.

» La nouvelle vient d'arriver de la côte du massacre d'un négociant allemand et du pillage de sa caravane près de Tabora. Cet Allemand représentait une maison de commerce établie à Zanzibar.

» Le consul allemand va être saisi de cette affaire, et on se demande ici quelle indemnité l'Allemagne exigera du sultan pour le meurtre d'un Européen, alors qu'elle se montre déjà si exigeante pour le meurtre d'un indigène sujet allemand.

» Le but évident de l'Allemagne est de pressurer à tel point le sultan de Zanzibar qu'il se déclare à un certain moment impuissant de donner la réparation exigée. Si le sultan arrivait à prononcer un mot de découragement, les Allemands en profiteraient pour lui dire : « Vous ne pouvez protéger nos sujets qui se rendent dans l'intérieur ; eh bien, nous allons nous-mêmes vous prendre sous notre protection et ferons bonne garde dans vos Etats ! »

» J'apprends à la dernière heure, que l'incident de Lamoo est réglé. Les Allemands acceptent une indemnité de 18,000 piastres. »

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le commerce de l'Angleterre pendant le mois de novembre 1886

Les résultats du commerce extérieur du Royaume Uni, pendant le *mois de novembre* 1886, *comparativement* à ceux de la période correspondante de 1885, ont été satisfaisantes.

Les importations totales se sont élevées à 33,051,000 liv. st., soit une augmentation de 3.307.000 liv. st. ou 11 0/0 *environ, en comparaison* avec celles de novembre 1885. Les exportations de produits anglais ont atteint 17,570,000 liv. st. soit une plus-value de 6 3/4 0/0.

Dans le premier cas, l'augmentation est due en grande partie aux produits textiles bruts et surtout au coton et à la laine. Dans le second cas, presque toutes les catégories de marchandises sont en hausse, mais principalement les produits textiles. Les tissus de coton y ont contribué pour une large part.

Les matières premières destinées à la fabrication ont été importées en grandes quantités en novembre dernier, surtout les produits textiles bruts dont l'importation a augmenté de 30 3/4 0/0. Les envois de coton des Etats-Unis, pendant les onze premiers mois de 1886, sont supérieurs de 1,703,000 cwts à ceux de 1885. Le lin et le jute sont en hausse, mais le chanvre et la soie ont fourni des différences en moins. L'Angleterre a reçu de grandes quantités de laine de l'Australie.

Le fait le plus important parmi les articles exportés pendant le mois de novembre, consiste dans une augmentation de 14 0/0 dans la valeur des produits textiles. L'excédant des articles de coton est remarquable, les quantités se sont accrues de 26 1/2 0/0 et les valeurs de 18 3/4 0/0, et, contrairement aux mois précédents, ce n'est pas l'Inde qui occupe la première place, *parmi les pays de destination, mais bien la* Turquie, l'Egypte, la Chine, le Brésil, etc. Il en est de même des fils de coton, qui ont également donné de beaux profits, mais les résultats du commerce des articles de lin continuent à être défavorables.

Laines

LE HAVRE, 20 décembre.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy.)

La réunion générale des importateurs a décidé qu'il y aura six ventes publiques de laine, au Havre, pendant l'année 1887.

Les dates de ces enchères sont dès maintenant fixées comme suit : 26 ou 27 janvier, 16 mars, 11 mai, 20 juillet, 21 septembre et 30 novembre.

Ces dates seront susceptibles d'être avancées ou reculées de huit jours, selon les circonstances.

MARSEILLE, 18 décembre.

On a vendu 80 balles de laine débris Rabat, à fr. 180.

LIVERPOOL, 17 décembre.

Ventes de laine. — Aux ventes publiques d'aujourd'hui, 9.677 balles ont été présentées, elles se composaient principalement de Pérou, Lima, Morocco, Espagnoles, River-Plate, *etc*. Les *affaires ont été de* médiocre importance. Les sortes Péruviennes ont subi une baisse de 1 d. à 2 d. per lb. sur les cours de septembre. Le total des quantités vendues n'est que de 1,300 balles.

LONDRES, 17 décembre.

Rapport de MM. Helmuth, Schwartze et Cie. — La tombée des prix depuis les séries de septembre est de 1 1/2 d. per lb. en moyenne sur les suints d'Australie ; 3 d. sur les dégraissées dito. Cette baisse est plus faible dans les laines nouvelles en suint, de Port-Philippe et Sydney. Les croisés se sont un peu mieux maintenus que les mérinos. Pour les laines du Cap, la baisse peut être ainsi établie : sur les snow-white 3 d., toisons 2 d., suints 1 d. et 1 1/2 d.

RICHMOND, 18 décembre.

Laine super. 9 d. à 10 d. per lb., mi élevé 7 d. à 8 d. per lb., d'Ecosse dito 4 d. à 5 1/2 per lb.

CANTERBURY, 18 décembre.

Le marché est ferme en laine, mais les teneurs n'obtiennent pas au delà de 11 d. per lb.

Une avance de 1/2 d. est demandée aujourd'hui.

GLASGOW, 18 décembre.

Rapport de MM. P. H. Mc Leod et fils. — Pas de changement à signaler dans ce marché, les affaires sont extrêmement calmes, et sans la légèreté du stock les prix ne pourraient se maintenir ; ils restent donc fermes sur toute la ligne, et quelques sortes s'affermissent encore.

MELBOURNE, 12 décembre.

Les exportations de toutes les colonies australiennes pour l'Angleterre, depuis le commencement de la nouvelle saison (1er juillet 1886 au 11 décembre), se sont élevées à 270.000 b. par steamer et 135.000 b. par voilier.

PORT-ELISABETH, 20 novembre.

Le marché a été un peu plus faible pendant la dernière huitaine. Seule l'Angleterre a encore opéré quelque peu, tandis que les acheteurs pour le Continent se sont tenus sur une grande réserve. Les prix ont été plus ou *moins irréguliers, mais généralement* en tendance plus faible, quoique les détenteurs ne poussent pas à la vente et préfèrent embarquer pour propre compte. Les arrivages journaliers s'accumulent, mais en somme les provisions ne sont nullement abondantes. Les laines d'Uitenhage snow white offrent un choix médiocre. Quelques balles qté extra, bulky, bonne laine, mais pas sèche, ont réalisé aux enchères 21d.; un autre petit lot, de qté pas aussi bonne, mais bulky et sans défauts, 18d. On a fait une partie de 140 b. laine Karoo lavée, bonne qualité, mais graineuse à 15 3/4 ou 16d. pour Londres ; quelques autres petits lots ont rapporté 14 1/2 jusque 16 1/2d. suivant qualité et conditionnement. En country snow white on ne renseigne rien ; les prix demandes sont trop élevés. En country scoured, un petit lot de qté moyenne a été retiré en vente publique à 12d. En fleece washed quelques balles laine courte bleuâtre moyenne ont réalisé 8 à 8 1/2d ; pour longue soie Humansdorp on a fait des offres de 9d. mais sans succès. Les laines en suint Karoo sup. longues restent demandées pour l'Amérique, mais pas beaucoup offertes en vente ; quelques balles très bonne qté, légère, mais graineuse, ont été traitées à 6 1/4d ; les lots qté moyenne, convenables pour le Canada, trouvent acheteurs de 5 à 5 1/2d. Les laines en suint bleuâtres de qté moyenne ne sont pas très abondantes ; quelques petits lots ont été vendus de 5 1/2 à 6d.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *La Plata*, signalé arrivé à Anvers, était porteur de 778 b. laine provenant de B.-A.

Le steamer anglais *Zenobia*, allant de Londres à la Plata, charger des laines pour l'Europe, est entré le 17 décembre à Cardiff, venant charger pour cette destination.

Passé à Teneriffe, le 17 décembre, steamer anglais *Corrientes* allant de B.-A. à Anvers, avec laines à ordres. Attendu le 29 courant en ce port.

Le steamer anglais *Condor* a débarqué à Anvers le 18 décembre, 483 b. laine a ordre, provenant de Londres et 92 b. laine réclamées.

Le steamer anglais *Norwich* a débarqué à Anvers, le 19 décembre, 115 b. laine à ordre, venant de Harnich.

Le steamer anglais *Buenos-Ayrean* est arrivé le 13 décembre à Montevideo, et y prenait charge en laines et diverses marchandises le 18 courant, pour Dunkerque et le Havre.

Mis en mer de Bordeaux, le 18 décembre, steamer *Niger* pour la Plata, et steamer *Ville-de-San-Nicolas* venu de Dunkerque et le Havre, allant à B.-A., Montevideo et Rosario, prendre des laines pour ces ports.

Le steamer *Béarn* est parti de Marseille le 18 décembre pour la Plata, allant charger des laines, cuirs, peaux etc.

La prime sur l'or à B.-A., était à 28 9/26 le 15 courant, le change sur Londres à 47, 48 deniers, et sur Paris à 5.97.

7 steamers sont attendus à Dunkerque de la Plata d'ici peu, ce sont : le steamer *Dom-Pédro* signalé le 15 à St-Vincent, attendu le 26 décembre.

Le steamer anglais *Lucerne* attendu fin décembre.

Le steamer anglais *Canadian* parti le 2 décembre de B.-A., attendu le 1er janvier.

Le steamer belge *Rubens* parti le 3 décembre, attendu le 2 janvier.

Le steamer *Uruguay* parti de B.-A. le 12 décembre pour Dunkerque et le Havre, attendu le 10 janvier.

Puis le steamer anglais *Guilford* en charge le 12 décembre à B.-A.

Le steamer *Ville-de-Montevideo* après avoir débarqué le solde du steamer *Précurseur* au Havre et Bordeaux.

Marchés anglais

LEICESTER, 17 décembre

La tiède température a entravé les affaires en bonneterie sur toute la ligne.

Le travail fait défaut dans beaucoup de cas, sauf en spécialité de fantaisie.

Peu d'animation dans le commerce de laine, les toisons anglaises sont négligées, mais les peaux de laine obtiennent plus facilement les derniers prix. Demande modérée en filés aux prix antérieurs. Calme dans la branche des chaussures et élastiques.

HALIFAX, 18 décembre.

Peu de transactions s'opèrent aujourd'hui avec l'approche de Noël, le manque d'activité s'accentue et dans quelques sortes les cours tendent à faiblir ; jusqu'ici ils sont inchangés dans les articles courants. Les botany sont décidément baissés.

Peu de nouveaux ordres parviennent en filés, mais les filateurs sont encore sous contrat. Aucun événement n'est survenu dans la branche textile, le calme augmente sur toute la ligne.

SITUATION METEOROLOGIQUE.—Paris, 20 décembre — La zone des basses pressions signalée hier traverse encore l'Europe du S.-O. au N.-E. Le premier minimum du Funchal s'est transporté sur la France ; il s'étend du golfe du Lion (751 m/m) jusqu'à Berne (762 m/m). Quant au minimum de Finlande, il disparait vers Arkangel. Une aire de pressions voisines de 765 m/m s'est étendue sur les Iles-Britanniques et favorise les vents du Nord sur la Manche et l'Océan.

La température baisse sur presque tout le continent elle s'est élevée sur la Méditerranée.

Le thermomètre marquait ce matin — 24° à Uléaborg, 4 à Copenhague, 2 à Clermont, Limoges, -1- 1° à Paris, 11 à Nice et 20 à Alger.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — *Infanterie.* —Ont été promus au grade de lieutenant : M. Bohy, sous-lieutenant au 113e, est affecté au 1er, M. Le Doursal, sous-lieutenant au 87e, est affecté au 1er; M. Poulle, sous-lieutenant au 46e, est affecté au 33e.

M. Gary, lieutenant au 31e, passe avec son grade au 1er.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un conducteur de machine grièvement blessé. — Mardi, vers onze heures du matin, Isidore Ghislinck, conducteur de la machine du peignage Alfred Motte et Cie, rue de Wattrelos, était occupé à arranger un coussinet près de la manivelle ; soudain, soit qu'il ait fait un faux pas, soit qu'il ait eu un moment de distraction, la clef de la manivelle l'atteignit à la tête, lui fracturant le crâne et lui faisant une blessure longue de dix centimètres au-dessus de l'oreille gauche.

Comment l'accident s'est-il produit? On ne le sait pas. Le conducteur était seul en ce moment, et il est incapable de parler. Son etat est excessivement grave.

Ghislinck est marié et père de trois enfants jeunes encore. Il est âgé de 40 ans. C'était un ouvrier courageux et honnête, jouissant de la confiance et l'estime de ses patrons.

On l'a transporté, vers une heure de l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu.

Une conférence religieuse publique sera donnée, jeudi prochain, à huit heures et demie du soir, au cercle de la Concorde, rue Pellart.

L'église Notre-Dame vient de s'enrichir d'un beau confessionnal qui sort des ateliers d'un de nos concitoyens M. Dubois-Desrousseaux. Cet ouvrage vraiment astistique fait le plus grand honneur *à celui qui l'a entrepris.*

Par arrêté du 15 décembre 1886, M. Henri Beuscart, employé au Mont-de-Piété de Roubaix, a été nommé appréciateur, au même établissement en remplacement de M. Coindet, démissionnaire.

Mardi matin a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication en trois lots de l'habillement et de l'équipement du personnel de la police pendant l'année 1887.

Quatre soumissionnaires se sont présentés pour le 1er lot (effets d'habillements) : M. Boutry, avec un rabais de 31 fr. 85 0/0 ; M. Daubritz, avec un rabais de 28 fr. 25 0/0 ; M. Bossh-Classeus, avec un rabais de 18 fr. 75 0/0 ; la société générale de fournitures militaires de Paris avec un rabais de 25 fr. 90 0/0. M. Boutry a été déclaré adjudicataire.

Trois soumissionnaires se sont présentés pour le 2e lot (képis) : La Société générale de fournitures militaires de Paris, avec un rabais de 16 fr. 25 0/0; M. Hannequin, avec un rabais de 7 fr. 50 0/0 ; M. Bourgeois, avec un rabais de 6 0/0. En conséquence, la Société générale de fournitures militaires de Paris, a été déclarée adjudicataire. Trois soumissionnaires se sont présentés pour le 3e lot (ceinturons, cols et gants) : M. Boutry avec un rabais de 20 fr. 60 0/0; M. Bourgeois, avec un rabais de 15 0/0; la Société générale de fournitures militaires, avec un rabais de 13 fr. 60 0/0. M. Boutry a été déclaré adjudicataire.

Cartes de visites pour le nouvel an, ivoire, cristal, deuil, imprimerie *Journal de Roubaix*, voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande, qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

L'Alliance chorale, établie chez M. Gustave Leclercq, estaminet *Saint Georges*, rue du Grand-Chemin donnera dimance prochain 26 décembre, une soirée bachique à ses membres honoraires et aux familles de ses sociétaires. Nous en publierons le programme dans quelques jours.

Un rassemblement assez considérable s'était formé Grande-Place, dans la soirée de lundi, autour de deux personnes Isidore V... menuisier, demeurant rue de Soubise, et Marie V... rue Pauvrée, qui, sous l'empire de la boisson, se disputaient en plein air. On les a conduits au dépôt.

Dans notre récit relatent l'arrestation de Delgrange et Verculise, *les casseurs de réverbères*, il nous manquait les noms des deux douaniers qui ont réussi à mettre la main sur les drôles. Ils se nomment Desmassiet et Robitaillie.

Ne pas confondre. — M. Léopold Vandenberghe, ébéniste, rue de Soubise, 1, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme qui vient d'être condamné à quinze jours de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Tombola. — Voici les numéros gagnants d'une tombola organisée dimanche, à l'estaminet du Carrousel, place du Trichon, par M. Eugène Willem, au bénéfice d'un père de famille malade depuis huit mois :

814—737—399—1637—2515—408—1018—2339 — 1127 954—1189—786—2535—1314—1253—1597—2560—441— 1751—2343—2367—2620—1352—1281—464.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Jeune-Gustave* (houille), venant de Courrières ; *Progrès* (houille), venant de Beuvry, *Val* (houille) venant de Bruay ; *Providence* (houille), venant de Beuvry ; *Sans-Repos* (houille), venant de Beuvry ; *Jeune-Clodomir* (houille), venant de Maurchin ; *Le Finito* (houille), venant de Pont-à-Vendin.

Un modeleur reconnaissant

Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Je serais ingrat si je ne rendais hommage à l'efficacité incontestable des Pilules Suisses à 1 fr. 50; elles m'ont fait beaucoup de bien, ainsi qu'à d'autres de ma famille. Je souffrais depuis huit ans de la constipation, maux de ventre et maux d'estomac; aujourd'hui je me porte bien. Nicolas Oudy, modeleur. Légalisation de la signature par M. le Maire.

13924d

TOURCOING

Tribunal de commerce.— Les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce, auxquelles il a été procédé le 12 décembre, n'ayant donné aucun résultat, les électeurs sont, aux termes de la loi, convoqués pour le dimanche 26 courant, aux mêmes lieu et heure, pour le scrutin de ballottage qui portera sur un juge et deux suppléants.

Accident d'usine. — Lundi matin, Henri Coumont, ouvrier de la filature de MM. Lorthiois-Desplanques fils, rue des Ursulines, a eu le pied gauche écrasé par la bascule d'un métier à dévider. Le blessé a été reconduit à son domile, au Mont-à-Leux, après avoir reçu les premiers soins.

Fraudeur. — Les préposés des douanes du bureau du Pont-de-Neuville ont arrêté le nommé Louis Dupont, sujet belge, qu'ils ont trouvé nanti d'une forte quantité de marchandises de contrebande.

Vol. — Une fille M. V..., journalière, au service d'un cabaretier de la rue de la Cloche, s'est rendue coupable de vols de numéraire au préjudice de son patron.

Prise en flagrant délit, elle a été arrêtée.

Arrestation. — Hier soir, sur une plainte déposée le matin, les époux J-B. Lepers, demeurant rue de la Blanche-Porte, cour Vanhoutte, ont été mis en état d'arrestation pour avoir, dans la soirée de samedi, volé deux porte-monnaies à un bobineur de la rue des Carliers, nommé Louis Leglai,

Marcq-en-Barœul. — Un sieur Arthur Catrix, habitant cette commune, a été arrêté par la gendarmerie de Tourcoing en vertu d'un mandat du parquet.

LILLE

Le téléphone entre Lille et Paris. — Depuis plusieurs mois, M. le directeur des téléphones à Lille, étudiait un projet de transmission téléphonique par les *fils télégraphiques*, en se servant de l'appareil Van Rysselbergue.

Ses efforts viennent d'être couronnés par un succès complet.

La transmission téléphonique entre Lille et Paris par les fils télégraphiques est un fait accompli.

Des expériences concluantes ont été faites la semaine dernière entre le bureau central de Lille et la cabine de la Bourse de Paris.

La transmission s'est faite aussi facilement que celle avec Roubaix.

Samedi, une expérience nouvelle a été faite chez un abonné.

Une installation provisoire avait été effectuée très sommairement. Malgré cela l'expérience a été très-belle : pendant un quart d'heure, cet abonné a causé avec un directeur du télégraphe, installé a la Bourse de Paris.

Les sons arrivaient très distinctement; un léger bourdonnement se manifesta *seulement à intervalles inégaux.*

Il provenait certainement des transmissions télégraphiques qui avaient lieu sur la ligne.

La température était assez basse dans les environs de Paris, selon les constatations du bureau de la Bourse; ceci n'a aucune influence sur la transmission.

Nous ne saurions trop féliciter la direction des téléphone de ce magnifique résultat.

Il est presque démontré maintenant que la communication téléphonique entre Lille et Paris aura lieu avant celle de la grande ligne internationale Paris-Bruxelles.
A. G.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Roth Le Gentil, ancien curé d'Obrechies, est nommé curé de Niergnies. — M. Laisney, curé de Fontaine-au-Pire, est transféré à Bousies. — M. Maricelle, vicaire à Fourmies (St-Pierre), est nommé curé de Bossus-lez-Walcourt, en remplacement de M. Bertrand, démissionnaire. — M. Paquin, professeur à l'institution de l'Assomption à Bavai, est nommé vicaire à Fourmies (St-Pierre).

M. Claie, vicaire a Roubaix (St-Joseph,) est transféré à Dunkerque (Saint-Jean-Baptiste). — M. Gobrecht, vicaire à Armentières (Notre-Dame du Sacré-Cœur), est transféré à Tourcoing (Notre-Dame). — M. Hamez, vicaire à Denain, est transféré à Armentières, (Notre-Dame du Sacré-Cœur.)

Nouveaux prêtres. — M. Emile Bricquet, d'Orchies, vicaire à Coutiches. — M. Adolphe Montennis, de Bourbourg, vicaire à Blaringhem. — M. Léonide Cartigny, de Viesly, vicaire à Roubaix (Saint-Joseph) — M. Jean-Baptiste Déhon, d'Estrun, vicaire à Denain. — M. Jean-Baptiste Dodin, d'Orbey (Alsace), vicaire à Verlinghem.

M. Augustin Lesnes, de Rieux, vicaire à Preux-au-Bois. — M. Désiré Malaquin, de Roubaix, professeur au Petit-Séminaire de Cambrai. — M. Célestin Lemaitre, de Boursies, vicaire à Villers-Outréaux. — M. Eugène Buns, de Steenwoorde, professeur au Collège St-Joseph, à Lille.

FEUILLETON DU 22 DÉCEMBRE 1886. — N° 5

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PROLOGUE

Compartiment réservé

IV

Les malheureux ! balbutia le chef de gare ; voyons, voyons, vite ! qu'on prévienne un médecin !... et surtout, hâtons-nous d'ouvrir cette portière.

La sinistre nouvelle s'était répandue en quelques secondes ; une foule compacte se tenait avide à deux pas du coupé.

Les gendarmes eurent beaucoup de peine à en dégager les abords.

Déjà, du reste, deux serruriers s'étaient mis à l'œuvre; au bout de trois minutes au plus, on parvint enfin à crocheter la serrure, et chacun put comtempler alors le lugubre tableau que présentait l'intérieur du coupé.

Dans le coin de droite, c'est-à-dire celui sur lesquels les regards se portèrent d'abord, gisait le compagnon de M. Desgranges, étendu la poitrine trouée par une horrible blessure d'où le sang s'échappait à flot2. Ses doigs s'étaient tordus sur les coussins dans une dernière convulsion, sa tête livide penchait inerte sur son épaule, et chose effrayante, ses yeux grands ouverts regardaient fixement dans le vide.

Il y eut une hésitation parmi les spectateurs; instinctivement plusieurs reculèrent.

Mais ce ne fut là qu'une défaillance passagère ; presque aussitôt deux hommes se précipitèrent et allèrent prendre dans leurs bras le corps inanimé et sanglant pour le transporter sur le quai. Un brancard improvisé l'y attendait auprès duquel se tenait le médecin accouru en toute hâte.

Ce dernier s'était déja penché sur la victime, examinant l'état de sa blessure et consultant le pouls.

— Eh bien ? interrogea anxieusement le chef de gare.

Le docteur remua la tête.

— Tous nos soins ne le ramèneront pas à la vie.

— Que dites-vous ? Eh quoi ?...

— Ce malheureux est mort !

Il y eut court silence, immédiatement interrompu par un long murmure qui venait de s'élever autour du coupé.

Le docteur s'empressa de ce côté, où une seconde victime pouvait avoir besoin de son ministère, et pénétra à l'intérieur, vivement sollicité par le secrétaire général de la Banque et le commissaire spécial du gouvernement.

Il restait à s'occuper de M. Desgranges, et personne ne doutait qu'il n'eût subi le sort de son compagnon.

Seulement, peut-être n'avait-il pas été mortellement frappé, comme celui-ci, et dans ce cas, l'intérêt de tous exigeait qu'on lui portât un prompt secours.

Il importait, en effet, d'obtenir des éclaircissements sur ce crime effroyable, et M. Desgranges ne dût-il revenir à la vie que quelques minutes, il fallait en profiter pour lui arracher certains indices qui puissent mettre la justice sur la piste des assassins.

Aussi, dès que le docteur eut escaladé les marches du coupé, une poussée s'opéra dans la foule, déterminée par un redoublement de curiosité; l'émotion devint plus intense, les regards se firent plus ardents, et chacun remarqua alors le désordre inouï qui régnait dans le compartiment où le crime s'était accompli.

Il y avait du sang partout ! sur les coussins, sur le tapis, jusque sur les glaces !

A terre gisaient les trois sacs éventrés, violemment spoliés d'une partie de leur contenu, et de toutes parts des billets de banque froissés, lacérés, maculés de taches rouges.

C'était là, à n'en pas douter, le mobile du crime !

Les assassins savaient la somme énorme qu'accompagnaient les deux agents de la Banque, et ils n'avaient pas reculé devant un assassinat pour se l'approprier !

Cependant, on avait repoussé le cercle des curieux, et les personnages autorisés se tenaient seuls maintenant aux abors du compartiment, attendant le résultat de l'examen effectué par le docteur.

Ce ne fut pas long.

Au bout d'un instant, il présenta la tête, dans le cadre de la portière.

— Et M. Desgranges? demandèrent plusieurs voix.

— Il vit! répondit le docteur.

— Il est blessé ?

— Non.

— Mais pourquoi cette immobilité, ce silence ?

— Je vous le dirai dans un instant : allons au plus pressé, que deux hommes montent près de moi ; ils m'aideront à le transporter dans une des salles d'attente, pendant que l'on y préparera un divan où l'on puisse le déposer.

Tout cela avait été dit d'une voix impérieuse et nette ; on s'empressa d'obéir sans observation, et en quelques minutes, le corps de M. Desgranges fut transporté avec précaution dans une des salles actuellement déserte.

Une fois cet ordre exécuté, on laissa le docteur s'occuper du malheureux employé de la Banque, auprès duquel restèrent seulement les aides dont il avait besoin.

Le secrétaire général de la succursale n'avait pas quitté le coupé réservé et il s'empressait d'y rétablir un peu d'ordre.

Nous avons dit que les sacs avaient été éventrés et spoliés, mais il importait de savoir quelle somme manquait au dépôt confié à M. Desgranges.

On recueillit avec soin les billets de banque répandus de tous côtés, mais il ne fut pas facile de déterminer, dans le premier moment, de quelle importance était le vol commis.

Aussi, on laissa le secrétaire de la Banque se livrer aux premières constatations et on s'empressa de relever tous les indices qui pouvaient servir à la justice pour établir ultérieurement de quelle façon le crime avait été accompli.

Le commandant de gendarmerie, le *commissaire* de police d'Angoulême avaient, chacun de son côté, commencé une enquête sommaire, et déjà, ils s'étaient accordés sur plusieurs points importants.

Ainsi, il semblait acquis tout d'abord, que l'on avait affaire à un seul assassin.

Au moment où il avait pénétré dans le coupé, M. Desgranges préalablement endormi par un narcotique très puissant, n'était plus qu'un corps inerte, incapable de se défendre ou d'appeler à l'aide.

Quant à son compagnon, deux suppositions également graves se présentaient.

Ou bien, le malheureux, surpris par la brusque irruption de l'assassin, s'était vu frappé avant de se reconnaitre et de pouvoir opposer quelque résistance ou, — ce qui paraît plus vraisemblable, — il avait été corrompu par le voleur lui-même, auquel il avait ouvert la portière, et qui l'avait assassiné, pour se débarrasser d'un complice dangereux.

Le crime avait été commis pendant la marche du train, et l'assassin avait dû, après le coup fait, se jeter sur la voie, au risque de se tuer en tombant !

Le champ des conjectures était vaste... mais pour des hommes habitués aux choses judiciaires, il ne semblait pas douteux que les faits ne se fussent passés de la sorte.

Restait à interroger les voyageurs et les employés, et à apprendre d'eux, s'ils n'avaient pas à révéler quelques particularités intéressantes.

C'est ce que l'on fit.

Par précaution, on avait défendu aux voyageurs de descendre de wagon, et l'on n'avait accordé la libre pratique qu'à ceux qui s'arrêtaient à Angoulême.

Ceux-ci étaient la plupart connus ; ils déclinèrent leurs noms et qualités, et on leur permit de s'éloigner, à la condition qu'ils auraient à se présenter devant le commissaire, à première réquisition.

Du reste, ils déclarèrent qu'ils n'avaient rien vu, et ne pouvaient fournir aucun renseignement.

Comme on devait s'y attendre, il en fut de même des autres voyageurs.

Depuis Ruffec, tout le train dormait, nul ne se souvenait de rien.

Seulement, dans le wagon occupé par Lambert et Caminade, quelque chose de particulier se passa.

Lambert et les autres avaient répondu négativement à toutes les questions qui leur étaient adressées, et le commissaire allait se retirer, quand il avisa dans un coin une espèce de paysan, mal mis, qui dormait profondément, la tête renversée et la bouche ouverte.

Il le secoua, et le dormeur se réveilla en sursaut.

— Ah ! là ! hé ! quoi qu'y a ? grommela-t-il, en écarquillant les yeux.

— Réveillez-vous, insista le commissaire.

— C'est-y donc que nous sommes arrivés ?

— Où allez-vous ?

— C'est mon billet que vous voulez voir ?

— Voyons... répondez... Où allez-vous ?

— Pardi ! c'est pas malin... je vais à Bordeaux.

— Et d'où venez-vous ?

— De Tours... parce que que chez nous on fait le commerce des pruneaux, et que, pour lors..

— Enfin, vous dormiez...

— Comme un sourd... Ça c'est une infirmité de famille. Nous sommes tous comme ça, de père en fils... Pour s'endormir, c'est tout de suite fait... Mais pour se réveiller, c'est une autre paire de manches.

— Comment vous appelez-vous ?

— Margaine Jean-Louis.

— Et d'où êtes-vous ?

Le paysan eut un fin sourire.

— Sauf votre respect, répliqua-t-il d'un ton narquois, c'est pas pour dire ; mais tout de même, vous êtes curieux comme un commissaire.

Et il allait poursuivre sur le même ton, quand la parole se glaça sur ses lèvres.

Il venait d'apercevoir l'écharpe qui ceignait l'énorme ventre du magistrat.

Il se dressa et d'un geste vif et prompt, il ôta son bonnet:

— Ah ! faites excuse... balbutia-t-il, je n'avais pas vu... diable ! on prévient les gens... et si j'avais su que je parlais à l'autorité.

— Donc, vous êtes..,

— De Sainte-Foy (Gironde), Jean-Louis Margaine, et on peut s'informer dans le pays, les Margaine sont connus.

— Répondez ! Vous avez pris le train à Tours ?

— Oui, mon bon monsieur, sur le coup de minuit.

— Et vous vous êtes endormi tout de suite.

(*A suivre.*) PIERRE ZACCONE